



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

### Extrait des délibérations de la réunion du 16 décembre 2022

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 16 décembre 2022, en présence de :

- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent ;
- Mme Edith CHATELAIS, membre permanent ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, présidente ;
- M. Noël JOUTEUR, chargé de mission ;
- M. Christophe MINIER, membre associé ;
- M. Arnaud ZIMMERMAN, membre permanent.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 15 avril 2021 portant délégation en application de l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable<sup>1</sup>, de déléguer sa compétence à statuer sur les dossiers suivants :

Avis sur projet :

- 4709 – Modification d'une partie des installations de la société DA ALIZAY sur la commune d'Alizay (27) : délégation donnée à M. Arnaud ZIMMERMANN avec échéance au 3 janvier 2023

Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc » :

- 4714 – Modification n° 6 du PLUi de la Métropole de Rouen Normandie (76) : délégation donnée à M. Christophe Minier, avec échéance au 18 janvier 2023

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,  
la présidente,

**Signé**

Corinne Etaix

---

<sup>1</sup> Décret abrogé et remplacé par le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, dont l'article 18 s'est substitué à l'article 17 en ce qui concerne les possibilités de délégation.